



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Grenoble, le 23 juillet 2021

Affaire suivie par : Fabien Miniscloux
Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Tél. : 04 76 69 34 48
Courriel : fabien.miniscloux@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Visite d'inspection du 29 juin 2021 – Plan de gestion des COV et émissions atmosphériques*

REFER : *2021 – Is 228 RT*

P. J. : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé le 29 juin 2021 une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Voreppe.

Cette visite d'inspection a été l'occasion d'examiner les suites de l'inspection précédente concernant le plan de gestion des composés organiques volatils (COV). Les améliorations constatées doivent être poursuivies afin de consolider l'estimation des émissions diffuses du site en COV. Concernant le bilan global des émissions atmosphériques, des écarts ont été relevés sur le contrôle des rejets de l'oxydateur thermique et les chaudières.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Enfin, sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

L'inspecteur de l'environnement

**Monsieur le directeur
Société STEPAN EUROPE
Chemin Jongkind
CS 20127
38343 VOREPPE Cedex**